

FORMULAIRES

Note informative au sens de l'Art. 13 Décret loi 196/2003

Au sens de la directive communautaire 95/46/CE et de l'art. 13 du Décret Loi. Italienne n. 196/2003 – portant sur la protection des données personnelles (par la suite nommé "code"), vous êtes informé de ce qui suit:

1. Finalités du traitement

Le traitement des données personnelles par la Biennale Internationale des Jeunes Créateurs d'Europe et de la Méditerranée (par suite dénommée "BJCEM) vise à :

- a) permettre la sélection des participants ainsi que l'organisation et la gestion de la manifestation;
- b) l'exploitation par la BJCEM des données, aux fins d'informations et de promotions publicitaires de la manifestation.

2. Modalités de traitement

Les données seront traitées de manière licite et conforme à ce que prévoit la directive communautaire et le code. Le traitement sera effectué par l'intermédiaire de moyens électroniques ou automatisés, pourvu de procédures et systèmes aptes à garantir la sécurité et la confidentialité des informations selon les prévisions légales en la matière.

Le traitement est effectué directement par l'organisation du titulaire responsable et des personnes qui en ont été, par lui, chargées.

3. Obligation à conférer les données

Il existe une obligation à conférer ses données. Le refus éventuel, entraîne, de fait, l'exclusion du concours et l'impossibilité de participer à la manifestation.

4. Communication des données

Les données personnelles peuvent être communiquées à toutes les entités membres de la BJCEM ainsi qu'à toutes celles, institutions, personnes physiques ou morales, qui poursuivent les mêmes objectifs que la BJCEM. Les données personnelles ne sont pas sujettes à diffusion si ce n'est dans les limites de ce que prévoit au point 1 précédent. Les données personnelles pourront, par ailleurs, être communiquées aux fins d'accomplissement d'obligations légales ou encore, sur demande émanant des forces de l'ordre, d'une autorité administrative ou judiciaire, tant de l'Etat Italien sur le territoire duquel se déroule la manifestation, que sur celui de l'Etat de provenance de l'intéressé.

5. Transfert des données

Les données personnelles pourront être transférées tant à l'intérieur de l'Union Européenne que vers des pays tiers de l'Union Européenne.

6. Droits de l'intéressé

1. L'intéressé a le droit d'obtenir confirmation de la présence ou de l'absence de données le concernant, même non encore saisies informatiquement ou enregistrées, et leur communication en forme intelligible.

2. L'intéressé a le droit d'obtenir les indications suivantes:

- a) la source des données le concernant;
- b) les finalités et modalités de traitement;
- c) la logique appliquée en cas de traitement effectué à l'aide d'instruments électroniques ;
- d) les références des responsables et du représentant désigné au sens de l'art. 5, al. 2 ;
- e) les sujets ou les catégories de sujets auxquels les données peuvent être communiquées ou qui peuvent en prendre connaissance en qualité de représentants désignés sur le territoire de l'état, de responsables ou de fondés de pouvoirs.

3. L'intéressé a le droit d'obtenir:

- a) la mise à jour ou rectification, à savoir, le cas échéant, la modification des données;

- b) l'effacement, la transformation en forme anonyme ou le blocage des données traitées en violation des lois, y compris celles dont la conservation n'est pas nécessaire en raison des buts qui ont justifié leur collecte et/ou leur traitement ;
 - c) l'attestation que les opérations dont aux lettres a) et b) ont été communiquées, en forme ou contenu, aux destinataires de ces informations, excepté le cas où la réalisation de cette clause implique des moyens manifestement disproportionnés par rapport aux droits invoqués.
4. L'intéressé a le droit de s'opposer en tout ou partie:
- a) pour des motifs légitimes au traitement des données personnelles qui le regardent, nonobstant le fait que ces données soient pertinentes en regard de la collecte ;
 - b) au traitement des données personnelles qui le regardent aux fins d'envoi de matériel publicitaire ou de vente directe ou pour des recherches de marché ou de communication commerciale.
5. Le titulaire responsable du traitement des données personnelles est la BJCEM, Association Internationale pour la Biennale des Jeunes Créateurs de l'Europe et de la Méditerranée, corso Giulio Cesare 11b, 10152, Torino (Italie).
6. Pour exercer les droits prévus par le présent article et par le code, l'intéressé doit faire une requête par écrit adressée au titulaire responsable du traitement des données.

CONSENTEMENT POUR LE TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

J'ai pris connaissances des informations légales relatives au traitement des données personnelles reproduites ci-dessus.

J'accepte

Je n'accepte pas

le traitement pour les finalités décrites au point 1 de la note informative,
la communication de ces données aux catégories de sujets indiquées au point 4 de la note informative,
le transfert des données à l'étranger ainsi indiqué au point 5 de la note informative.

Nom et prénom de l'intéressé

(Signature lisible ou scansion de la signature autographe)

N.B. la présente acceptation au traitement des données est nécessaire pour la participation à la manifestation

Demande de participation

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

N° de Téléphone _____

e-mail _____

Titre de l'œuvre présentée _____

Auteur de l'œuvre présentée

Signature

Je/Nous soussigné/s _____,

Date de naissance

Résident à _____ Rue _____,

Pays _____, Carte d'identité n° _____

déclare, sous mon/nôtre entière responsabilité pour tous effets légaux nécessaires, être l'/les auteur/s de l'œuvre présentée intitulée _____, dont je/nous suis/sommes le/s seul/s propriétaire/s des droits de reproduction.

Date et

Lieu _____

Auteur

Nom et Prénom _____

(Signature lisible ou sacnsion de la signature autographe)

D'après les articles n°1341 et 1342 du code civil italien, je/nous déclare/ons accepter le règlement exprimé dans l'appel à candidature, en particulier les articles : n° 8 (retour du matériel), n° 9 (acceptation des règles, consentement à la reproduction et à la publication des matériels pour l'information et la promotion de

l'événement), n° 11 (droits de l'organisation sur les œuvres, permission d'éditer, de publier, de reproduire et diffuser tout travail collectif composé des matériels soumis, renoncement à tout droit patrimonial).

Date et

Lieu _____

Auteur

Nom et Prénom _____

(Signature lisible ou sacnsion de la signature autographe)

Vous souhaitez concourir en Arts visuels

Cette discipline est ouverte aux artistes habitant la communauté d'agglomération Toulon Provence Méditerranée, le Pays d'Aix, Marseille et Montpellier

Arts visuels

Arts plastiques, photographie, installations, performances, vidéo art, multimedia, art public

Le dossier doit être constitué

- des éléments ci-dessous propres à votre discipline
- des pièces demandées à l'article 7 du règlement

Dans ce domaine, sont prises en compte toutes les formes d'expressions visuelles réalisées sur tous types de supports ou de matériel, numériques ou analogiques.

Les œuvres (3 à 5 selon le format s'il s'agit de peintures ou de photographies) seront présentées dans le cadre d'une exposition collective ; Il ne sera donc pas possible d'exiger les mêmes conditions de présentation exclusive que lors d'une exposition personnelle.

Ne pas oublier de mentionner la technique utilisée, les dimensions, le poids approximatif, les dimensions, l'année de réalisation et le titre.

Vous souhaitez concourir en arts appliqués

Cette discipline est ouverte aux créateurs de Marseille et du Pays d'Aix

Arts appliqués

Architecture, graphisme, illustration, design, mode

Le dossier doit être constitué

- des éléments ci-dessous propres à votre discipline
- des pièces demandées à l'article 7 du règlement

Architecture

Sont admis les projets d'immeubles, de locaux, d'espaces publics ou privés, de travaux conceptuels, réalisés ou non.

Le dossier de sélection doit comporter une planche du projet planimétrique, éventuellement des photos de la maquette, ainsi qu'une description écrite du projet.

Design industriel

Sont admis les objets de production industrielle et artisanale (mobilier, accessoires, objets à usage domestique, bijouterie fantaisie et joaillerie).

Le dossier doit comporter des photos de 3 à 5 objets accompagnées d'un commentaire de maximum 10 lignes pour chaque objet. Il faut préciser, au recto de la photographie, le nom, prénom de l'auteur, le titre et dimensions de l'objet, la technique utilisée, l'année d'exécution. Joindre éventuellement des réalisations antérieures.

Design visuel

Sont admis les projets **graphiques** (y compris sites web) et visuels de communication, la **bande dessinée** et **l'illustration**.

Le dossier doit présenter entre 3 et 5 travaux : visuels originaux, photographies, ou reproductions, sur lesquels devront apparaître les nom et prénom de l'auteur, les dimensions de l'œuvre, les techniques de réalisation, l'année d'exécution et le titre.

En outre merci de préciser les compétences en matière de suivi de fabrication et de réalisation de documents papier. L'artiste sélectionné pourrait être amené à réaliser certains documents dans le cadre de sa participation à la Biennale (catalogues, flyers...)

Mode

Sont admis les modèles originaux, éventuellement accompagnés d'accessoires, pour la saison printemps été. Pour la sélection, présenter dessins, esquisses, photographies en couleurs des modèles originaux, échantillons de tissus et des accessoires ainsi que des documents relatifs aux précédentes créations. Les modèles seront présentés lors d'un défilé.

Vous souhaitez concourir pour Images en mouvement

Cette discipline est ouverte aux réalisateurs résidant dans la Région PACA

Images en mouvement

Le dossier doit être constitué

- des éléments ci-dessous propres à votre discipline
- des pièces demandées à l'article 7 du règlement

Cinéma, vidéo

Sont admis des travaux originaux (fictions et documentaires) quelque soit le support, d'une durée maximum de 30 minutes. Le dossier de candidature doit comporter une copie de l'œuvre en DVD accompagnée d'un argumentaire. Sur chaque support devront être mentionnés les noms, prénoms de l'auteur et de l'équipe technique et artistique, ainsi que l'année de réalisation, le titre, les productions et distributions éventuelles, la participation à un festival ou à une présentation publique.

Vous souhaitez concourir en Littérature

Cette discipline est ouverte aux auteurs de la région PACA

Littérature

Écriture, poésie, et poésie sonore

Le dossier doit être constitué

- des éléments ci-dessous propres à votre discipline
- des pièces demandées à l'article 7 du règlement

Sont admis exclusivement des textes originaux et inédits, sans prescriptions techniques ni restrictions de contextes.

En ce qui concerne l'écriture d'expression libre, les travaux ne doivent pas dépasser 15 pages (25 lignes de 60 caractères). Pour la poésie, 3 textes ne dépassant pas 5 pages dactylographiées chacun.

Pour la sélection, il faut présenter les travaux originaux sur papier (5 copies) et sous forme d'enregistrement numérique sur CD (format Word). Ne pas hésiter à ajouter d'autres textes permettant de mieux approcher le travail d'écriture du candidat.

Vous souhaitez concourir en musique

Cette discipline est ouverte aux groupes et musiciens de la région PACA et de Montpellier

Musique

Ethno, musiques du monde, contemporaine, électronique, D.J's., Jazz, Pop, Rock

Le dossier doit être constitué

- des éléments ci-dessous propres à votre discipline
- des pièces demandées à l'article 7 du règlement

Sont admises les compositions et productions musicales originales et performances sonores.

Les groupes doivent être composés de 7 personnes maximum (compris les auteurs, interprètes, techniciens, etc...). L'artiste ou le groupe donnera un concert de 30 minutes maximum.

Le dossier de candidature doit comporter tout document sonore (si possible CD) et éventuellement visuels (vidéo, photos, dossiers de presse), nécessaire à l'approche du travail du candidat et plus particulièrement les morceaux composés par le groupe ou l'auteur.

Il faut également préciser le type d'espace (scène ou autres) nécessaire et tous les éléments techniques qui seraient les plus adaptés à leur prestation.

Un groupe représentera la région PACA. Les dossiers sont à adresser à Espaceculture_Marseille.

Un groupe représentera la Ville de Montpellier. Les dossiers sont à adresser à la DAC de Montpellier.